

ACTION URGENTE

ISRAËL : DÉMOLITION IMMINENTE D'UN VILLAGE BÉDOUIN

Environ 250 habitants, dont un tiers d'enfants, du village bédouin d'al Araqib (sud d'Israël) risquent une expulsion forcée de leurs terrains et la démolition de leurs biens pour la septième fois depuis juillet. Bien qu'ils aient des droits sur cette zone depuis longtemps et qu'ils soient des citoyens israéliens, le gouvernement d'Israël ne reconnaît pas leurs droits sur les terrains qu'ils occupent.

Depuis juillet, les autorités israéliennes ont procédé à des démolitions dans le village d'al Araqib au moins une fois par mois, et les villageois s'attendent à une nouvelle opération de ce type au cours de la semaine prochaine. Cette semaine, les autorités israéliennes ont démoli une mosquée près de la ville bédouine de Rahat, située à proximité, et le conseil local voisin a refusé de continuer à vendre de l'eau aux habitants d'al Araqib. Les villageois, aidés par des personnes qui les soutiennent, ont tenté à maintes reprises de reconstruire leurs habitations, mais celles-ci ont été de nouveau détruites et le village entier est menacé. Actuellement, les habitants campent dans des cabanes de fortune et des tentes.

Le 27 juillet, au moins 46 habitations et autres constructions, dont des abris pour animaux et des réservoirs d'eau, ont été détruits à al Araqib par des agents de l'Administration des territoires d'Israël (ILA) accompagnés de plus de 1 000 policiers. Le village entier a été rasé par des bulldozers et plusieurs milliers d'oliviers et d'autres arbres, qui servaient de moyen de subsistance aux villageois, ont été déracinés. Les policiers ont saisi des biens, notamment des générateurs électriques, des réfrigérateurs et des véhicules.

Les 4 et 10 août, des abris de fortune que les villageois avaient construits ont été démolis et enfouis par des bulldozers, à l'appui desquels étaient venus de nombreux policiers en tenue antiémeute équipés d'un canon à eau. Des matériaux de construction et des réservoirs d'eau ont été saisis. Sept habitants ont été arrêtés puis remis en liberté, dont quatre sous la condition de ne pas retourner à al Araqib. Le 17 août à l'aube, pendant le ramadan, les autorités ont recommencé les démolitions alors que les villageois jeûnaient. Le 12 septembre, à l'aube également, plusieurs dizaines de policiers sont revenus à al Araqib avec des bulldozers et ont démoli des tentes et d'autres structures qui venaient d'être montées. La sixième et dernière démolition a eu lieu le 13 octobre, lorsque le village entier a été rasé et que le directeur du Forum pour la coexistence dans le Néguev, une organisation qui soutient les villageois, a été arrêté par la police et interdit d'accès à al Araqib pendant 10 jours.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en hébreu, en anglais ou dans votre propre langue) :

- exhortez les autorités à ne plus démolir al Araqib et à permettre aux villageois de reconstruire leurs habitations ;
- priez-les de mettre immédiatement fin à la politique de démolition d'habitations à al Araqib et dans les autres villages « non reconnus » d'Israël, et demandez-leur instamment de prendre des mesures pour reconnaître officiellement ces localités afin que leurs habitants bénéficient de la sécurité d'occupation et puissent développer leurs villages sans risquer de perdre leur logement et leurs moyens de subsistance ;
- engagez-les à prendre sans délai des mesures, conformément aux recommandations émises par le Comité des droits de l'homme des Nations unies en juillet 2010, pour garantir l'accès des habitants de ces villages aux structures de santé, à l'éducation, à l'eau et à l'électricité.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 24 DÉCEMBRE 2010 À :

Directeur général de l'ILA :

Yaron Bibi
Israel Lands Administration
6 Shamai Street
P.O. Box 2600
Jerusalem 94631, Israël
Fax : +972 2 620 8427

Courriel : natalil@mimi.gov.il

Formule d'appel : Dear Director-General, / Monsieur,

Vice-Premier ministre et ministre de

l'Intérieur :

Eliyahu Yishai
2 Kaplan Street
PO Box 6158
Kiryat Ben-Gurion
Jerusalem 91061, Israël
Fax : +972 2 666 2909

Courriel : sar@moin.gov.il

Formule d'appel : Dear Minister, / Monsieur le Ministre,

Copies à :

Premier ministre :

Benjamin Netanyahu
Office of the Prime Minister
3 Kaplan Street
Kiryat Ben-Gurion
Hakiryat
PO Box 187, Jerusalem, Israël
Fax : + 972 2 566 4838

Courriel : pm_eng@pmo.gov.il

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques d'Israël dans votre pays. Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

ISRAËL : DÉMOLITION IMMINENTE D'UN VILLAGE BÉDOUIN

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Ces démolitions s'inscrivent dans le contexte des actions continues du gouvernement israélien contre les habitants des villages « non reconnus » comme al Araqib. De nombreux villages bédouins du sud d'Israël et d'autres parties du pays ne sont pas officiellement reconnus par les autorités de l'État, même si leurs dizaines de milliers d'habitants sont des citoyens israéliens. Ces derniers ne disposent pas de certains services essentiels et vivent constamment sous la menace de la démolition de leurs habitations et de leur expulsion des terrains où ils sont installés. Cette année, le nombre de démolitions d'habitations bédouines a nettement augmenté dans le Néguev (ou Naqab), une région du sud d'Israël. L'Administration des territoires d'Israël (ILA) classe al Araqib et les autres villages « non reconnus » parmi les terres appartenant à l'État et affirme que les citoyens bédouins d'Israël ont « envahi » ces zones. Cependant, les Bédouins détiennent historiquement un droit bien établi d'y résider et le droit international relatif aux droits humains confirme qu'ils doivent être à l'abri de toute menace de démolition de leur habitation ou d'expulsion forcée.

Dans les observations finales qu'il a présentées en juillet 2010, le Comité des droits de l'homme des Nations unies a exprimé sa préoccupation face aux allégations d'expulsions forcées de la population bédouine sur la base de la Loi de 1981 relative aux terrains publics (Expulsion des envahisseurs), modifiée en 2005, et à ce qu'il décrivait comme une « prise en compte insuffisante » par les autorités israéliennes des besoins agricoles et autres besoins traditionnels de la population bédouine du Néguev et des difficultés que les Bédouins rencontrent pour accéder aux structures de santé, à l'éducation, à l'eau et à l'électricité en raison des politiques d'Israël. Il a appelé les autorités israéliennes à respecter le droit de la population bédouine à ses terres ancestrales et à ses moyens de subsistance traditionnels fondés sur l'agriculture, ainsi qu'à garantir l'accès de la population bédouine aux structures de santé, à l'éducation, à l'eau et à l'électricité, quel que soit le lieu où elle se trouve en Israël. Le Comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination raciale s'est également déclaré préoccupé par la réinstallation des habitants bédouins de villages « non reconnus » dans des villes par Israël et a demandé que leurs villages soient officiellement reconnus et qu'Israël accentue ses efforts pour consulter les villageois et tenter d'obtenir leur accord ou leur consentement préalablement à tout processus de réinstallation.

Bien qu'il semble qu'un plan gouvernemental ait été établi pour régulariser le statut de certains villages « non reconnus », les médias israéliens ont indiqué au début de l'année 2010 que le ministère de l'Intérieur, l'Administration des territoires d'Israël et la police avaient décidé de tripler le nombre de démolitions de constructions bédouines dans le Néguev, et la nette augmentation du nombre de démolitions et d'ordonnances de démolition cette année correspond à ces informations.

AU 236/10, MDE 15/027/2010, 12 novembre 2010

AMNESTY
INTERNATIONAL

